

Cher.

Chapelle de S^t Sylvain à La Celle

1891

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ

Cher.

Chapelle de S^t Sylvain
à La Celle.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 Mars 1887 pour
la conservation des Monuments et objets d'art
ayant un intérêt historique et artistique;

Vu l'avis de la Commission des
Monuments historiques en sa séance du 5
Juin 1891;

Vu la délibération du Conseil
municipal de la Commune de La Celle
(Cher) en date du 3 Octobre 1891;

Sur la proposition du Directeur
des Beaux-Arts;

Arrête :

Article 1^{er} -

La Chapelle de S^t Sylvain
à La Celle (Cher) est classée parmi
les Monuments historiques -

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié

au Préfet du Cher; et au Maire de
la Belle et au Représentant légal de
l'Établissement intéressé; qui seront
responsables, chacun en ce qui les concerne,
de son exécution -

Paris, le 19 octobre 1891;

Leveuf